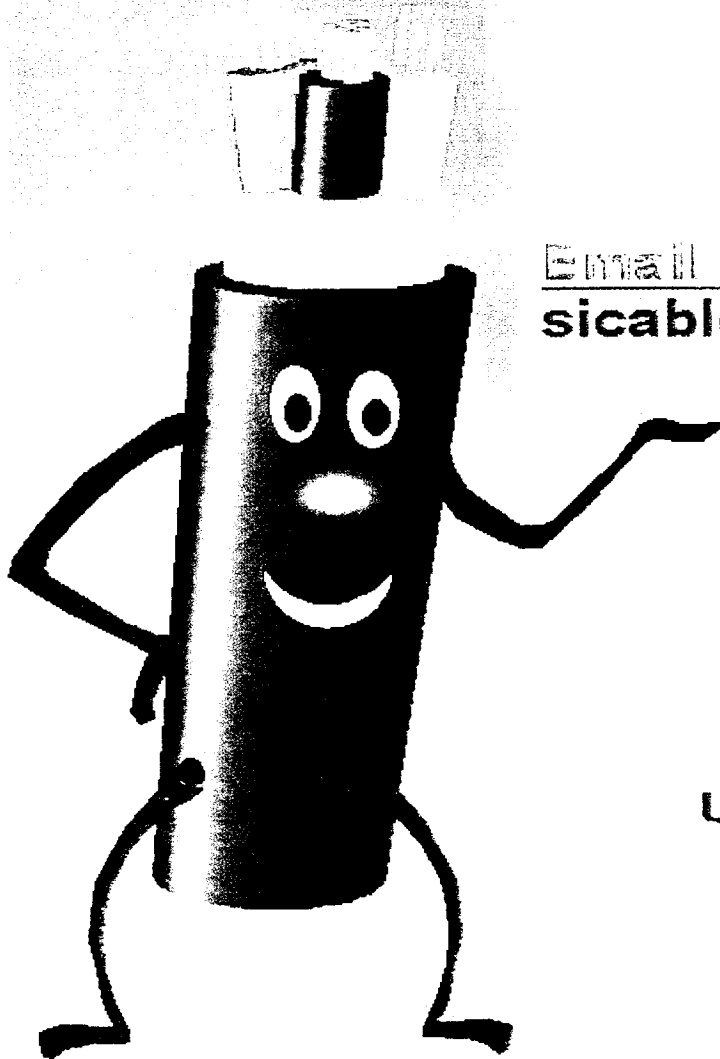


SICABLE
15 BP 35
ABIDJAN 15
Côte d'Ivoire

Tel. : 27.57.35
27.29.86
27.00.31
Fax : 27.12.34

Email : sicable@globeaccess.net
sicable-telecom@globaccess.net

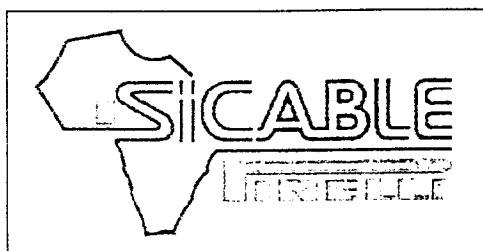


Une production variée

Câbles commerciaux et bâtiment
Câbles Industriels 1000 V
Câbles de réseau et de branchement
Câble téléphonique autoporté 5x9

et toute la gamme **IRELL**

Haute et Moyenne Tension
Fibre Optique, Téléphone
et Accessoires



RAPPORT ANNUEL 1999

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE**

DU 14 MARS 2000

SICABLE
Société Ivoirienne de Câbles
15 B.P. 035
ABIDJAN 15

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 MARS 2000**

ORDRE DU JOUR

à titre ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1999 et approbation de ce rapport.
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et approbation de ce rapport.
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport.
4. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat.
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs.
7. Composition du Conseil d'Administration.

à titre extraordinaire :

8. Modification de l'Objet Social (article n° 2 des statuts).

ooooOOoooo

**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES
SICABLE**
Société Anonyme au capital de 740.000.000 F.CFA
Siège Social : 15 B.P. 035 - ABIDJAN 15
R.C. Abidjan n° 16.137

Composition du Conseil d'Administration

(après l'A.G.M. du 14.03.2000)

Président :

Monsieur André BOURG , Président Directeur Général

Administrateurs :

CABLES-PIRELLI S.A. représentée par Mr Rémy BOUILLIE

Société IVOIRAL représentée par Mr Alnoor MANDJEE

Société SIDELAF représentée par Mr Kouassi KOUADIO

Monsieur Gian Piero DEL NERO

Monsieur Jean-Pierre PRIME (Directeur Général Adjoint)

Monsieur Jean-Jacques RIVALIN

Monsieur Adoni Blaise TANOH

Monsieur Delchan Victor OUEDRAOGO

Commissaire aux Comptes titulaires :

Cabinet PRICE - WATERHOUSE - COOPERS

Cabinet E.C.R. International

Commissaires aux Comptes suppléants :

Cabinet ERNST et YOUNG

Monsieur N'DABIAN KROAH BILE

oooOOOooo

S I C A B L E

Société Ivoirienne de Câbles

Société anonyme au capital de 740.000.000 de F.CFA
Siège social : Z.I. de Vridi - 15 BP 035 - ABIDJAN 15
R.C. n° 16.137 - C.C. 75.020.29.Z

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MARS 2000

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et à nos statuts, pour deux raisons essentielles :

a/ Vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999 .

b/ Modifier l'article 2 de nos statuts par l'extension de notre Objet Social aux "Prestations de Service".

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Rappel historique.

La Société Ivoirienne de Câbles, SICABLE, est installée à Abidjan depuis 1976. Elle est filiale à 51% de CABLES-PIRELLI France dont elle reçoit assistance aussi bien technique que commerciale.

Elle a pour vocation la fabrication et la commercialisation dans la région de câbles électriques qu'ils soient de transport d'énergie ou de télécommunication.

Son usine alimente une partie des besoins de la sous-région .

En outre, pour étendre sa gamme, SICABLE commercialise les fabrications de sa maison-mère : câbles téléphoniques, câbles moyenne et haute tension, accessoires...

SICABLE fait partie du groupe PIRELLI premier producteur mondial de câbles électriques.

2. Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 1998.

a. Activité industrielle et commerciale

Les ventes de câbles électriques fabriqués par SICABLE, pour l'année 1999, ont porté sur 3.296 tonnes pour une valeur H.T. de 6.530 millions de F.CFA. Elles sont en diminution par rapport à l'exercice précédent de 18 % en valeur et de 7% en poids .

A ce chiffre d'affaires viennent s'ajouter les ventes en négoce (câbles importés de notre maison-mère soit 2.841 millions), les ventes de "Prestations de service" (affaire Sitarail

soit 452 millions) et 115 millions de divers (tourets,...). Au total, le chiffre d'affaires a été de 9.937 millions de F.CFA.

Ces résultats peuvent s'analyser de la façon suivante :

En Côte d'Ivoire :

Le tonnage vendu de câbles cuivre (industriels et domestiques) est passé de 915 à 1.142 tonnes. Cette hausse de volume (25%) n'a été possible que grâce à une baisse moyenne de nos prix de 13%. Notre objectif était en effet de reconquérir des parts de marché prises par notre concurrent local, notamment en câbles domestiques.

En ce qui concerne les câbles aluminium, nous avons livré le marché SOPIE avec financement AFD représentant 890 tonnes contre près de 1.500 tonnes en 1998. Au total, nos livraisons ont été de 1.289 tonnes contre 1.848 tonnes en 1998 et 339 tonnes en 1997.

Globalement le tonnage vendu en Côte d'Ivoire a chuté de 12% et sa valeur de 21% en passant de 6,683 à 5,269 milliards CFA. Ces chiffres mettent en évidence une baisse moyenne de nos prix de vente de 10%.

En raison de son stock très élevé, CI-Télécom ne nous a pris aucun câble téléphonique (paire 5/9) en 1999. La commande programme 1999/2000 sera livrée à partir de février 2000.

Notre maison-mère, Câbles-Pirelli, a remporté en juin un important appel d'offres international, avec financement Banque Mondiale, concernant la mise en place, pour Sitarail, d'une artère de télécommunication en fibre optique le long de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou. Câbles-Pirelli a été amené à signer avec Sicable deux conventions règlementées (qui vous seront lues par les Commissaires aux Comptes). Câbles-Pirelli a, de cette façon, confié à Sicable la mission de supervision et de coordination des opérations relatives à ce marché ainsi que les rapports avec les sous-traitants, moyennant une rémunération forfaitaire. Cette mission a contraint Sicable à ouvrir une succursale au Burkina-Faso qui sera fermée courant 2000 dès le chantier terminé.

A l'exportation :

Nos ventes de câbles cuivre ont fortement progressé (36% en volume et 16% en valeur) en passant de 271T, 462MF à 368T, 536MF. Pour atteindre ces valeurs, il a fallu, comme en Côte d'Ivoire, baisser nos prix de 16%.

Les ventes de câbles aluminium ont légèrement progressé (+3%) en passant de 399 à 411 tonnes mais leur valeur a chuté de 10% (725 pour 805 millions). Cette baisse s'explique par une concurrence très vive des câbliers du Maghreb.

b. Approvisionnements en matières premières

Sicable a bénéficié de l'aide importante du service "achats" de Câbles-Pirelli et a pu :

- obtenir de bons prix pour toutes ses matières premières.
- diversifier ses approvisionnements, notamment en aluminium.
- maintenir ses conditions de règlement.

Les cours du pétrole, du cuivre et de l'aluminium ont fortement augmenté au cours du quatrième trimestre de l'année 1999. Malgré cette hausse, le prix moyen du cuivre pour 1999 a été de 5% inférieur à celui de 1998. De même, le prix moyen de l'aluminium a baissé de 10% et celui du polyéthylène de près de 20%.

En outre, Sicable a profité des ressources du huitième don japonais pour acheter dans de bonnes conditions du cuivre en Australie (pour un total d'environ 500 millions CFA payables sur 6 mois avec un différé de 6 mois).

c. Qualité

Pour être une référence en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, nous avons poursuivi la mise en place du système qualité qui s'est concrétisé par :

- Le prix ivoirien de la Qualité en août
- L'audit favorable de confirmation ISO 9002 en octobre
- La première certification "N.I." de Côte d'Ivoire en décembre

d. Evolution des stocks

Grace à une gestion plus rigoureuse de nos approvisionnements, nous avons pu baisser de 40% la valeur de notre stock de 2.664 MF à 1.595 MF. Celui-ci correspond à moins de trois mois de chiffre d'affaires câbles.

e. Investissements

Au cours de cet exercice, l'extension du bâtiment usine a été réalisée : il s'agit d'une aile de 10 mètres de largeur utile sur une longueur de 147 mètres dont le coût a atteint 118 millions.

Nous avons également acheté du matériel de contrôle (dont un dynamomètre de dernière génération), une extrudeuse (pour améliorer le débit d'une ligne d'isolation/gainage), des micro-ordinateurs, des tourets et du matériel divers (variateurs).

En outre, la mission de supervision du chantier "Sitarail" nous a amené à étendre et réamanager nos bureaux (nouvelle salle de réunion, nouvelle infirmerie) ainsi qu'à acquérir 3 véhicules "tout terrain".

Les investissements totaux ont atteint 479 millions F.CFA, dont 152 prévus en 1998 et réalisés en 1999. Les cessions d'actifs ont été de 60 millions F.CFA. Ainsi, les immobilisations sont-elles, au 31.12.99, de 3.956 millions F.CFA brut, leur valeur nette étant de 1.240 millions F.CFA.

f. Situation financière

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont été arrêtés et présentés suivant les dispositions du SYSCOA applicables à compter du 1er janvier 1998.

Notre situation financière a été relativement saine tout au long de l'année. Nous avons eu 12 millions de frais financiers et 20 millions de revenus (intérêts de nos placements, escompte pour règlement anticipé). Au 31.12.99, nous avons 385 millions en trésorerie et 542 millions d'effets en portefeuille.

g. Affaires sociales

L'effectif de SICABLE est resté à peu près stable tout au long de l'exercice oscillant entre 126 et 132 personnes avec une moyenne de 128 réparties en : 7 cadres, 20 agents de maîtrise et 101 employés, ouvriers. Les charges de personnel sont passées de 594 à 657 millions CFA (+10 %). La masse salariale de 590 millions représente exactement 9 % du chiffre d'affaires câbles Sicable. L'ensemble du personnel a bénéficié d'une augmentation générale des salaires (hors mérite et promotion) de 3% accordée en janvier. La situation sociale a été calme tout au long de l'année.

h. Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation s'établit à 1.338 MF.CFA. (contre 2.005 pour l'exercice précédent). Ce résultat, en forte baisse, reste très bon puisqu'il représente encore 17.3% du chiffre d'affaires total HT câbles (hors négoce) contre 19.7% en 1998.

SICABLE ayant obtenu, en raison de ses investissements 95/96, l'agrément prioritaire pour la fabrication des torsades, a réalisé des ventes "exonérées" de 3.155 millions CFA. Le résultat d'exploitation correspondant a été de 435 millions et a permis une économie d'impôt de 152 millions.

Ainsi :

Bénéfice d'exploitation	:	+ 1.338.347.143
Résultat financier	:	+ 7.935.541
Moins-value nette de cession	:	- 1.043.298
Dotations/reprise provisions HAO	:	- 9.475.507
Impôts sur les résultats	:	- 357.069.650
Résultat net et l'exercice	:	978.694.229

Compte tenu du programme d'investissement 2000 et du ralentissement des affaires attendu en Côte d'Ivoire au premier semestre 2000, nous soumettons à votre approbation l'affectation suivante des résultats de cet exercice :

Bénéfice net de l'exercice :	978.694.229
Distribution d'un dividende brut par action de 5.000 F.CFA soit :	740.000.000
Augmentation du compte "Report à nouveau" de :	238.694.229

Ainsi, le compte "Réserve légale" restera à : 148.000.000 F.CFA (20% du capital) et le compte "Report à nouveau" passera de 2.217.356.344 à **2.456.050.573 F.CFA.**

3. Application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront le rapport prévu par les dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et vous aurez à statuer sur ce rapport.

4. Composition du Conseil d'Administration.

a/ Les mandats d'Administrateur de :

Monsieur **André BOURG**
Président du Conseil d'Administration
et de la société **SIDELAF**

ayant Monsieur **Kouassi KOUADIO** pour représentant permanent viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2003 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

b/ Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 14 février 2000 a enregistré la démission, pour départ à la retraite, de Monsieur **Hervé JACOTOT** de ses fonctions d'Administrateur, Directeur Général Adjoint à l'issue de ce même Conseil. Sur proposition de son Président, Mr **André BOURG**, le Conseil a coopté

Monsieur Jean-Pierre PRIME

ingénieur, né le 18.02.1945 à Paris (France)

demeurant : rue des colibris, Marcory résidentiel, 15 BP 035 à Abidjan 15

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel Administrateur pour la durée restante du mandat de Monsieur Hervé JACOTOT, soit, sauf renouvellement, jusqu'à l'Assemblée appelée en 2001 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000 :

Monsieur Jean-Pierre PRIME

5. Jetons de présence.

En application de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'Administration un montant global brut de jetons de présence, pour l'exercice 2000, de **quatre millions cinq cent mille francs CFA brut (4.500.000 f.cfa)** soit 500.000 F.CFA à chacun des neuf Administrateurs.

6. Modification des statuts .

L'Objet Social de la Société est défini par l'article n° 2 des statuts comme : "Toutes opérations industrielles ou commerciales concernant directement ou indirectement sous toutes leurs formes les fils de câbles destinés à assurer le transport d'énergie, les circuits électriques de télécommande et les liaisons téléphoniques".

A toutes fins utiles et pour tenir compte de l'évolution du marché et de la demande, il conviendrait d'étendre cet Objet Social aux missions de supervision et/ou réalisation de chantiers "clefs en main".

Nous vous proposons donc d'intégrer cette notion de prestations de services en adoptant le nouveau paragraphe de l'article n° 2 des statuts rédigé dans la résolution n° 10 soumise à votre approbation, soit:

"Toutes opérations industrielles ou commerciales **ainsi que toutes missions de supervision et/ou de réalisation de chantiers** concernant directement ou indirectement sous toutes leurs formes les fils et câbles destinés à assurer le transport d'énergie, les circuits électriques de télécommande et les liaisons téléphoniques".

oooooooooOoooooooooooo

S I C A B L E
Société Ivoirienne de Câbles
Société anonyme au capital de 740.000.000 de F.CFA
Siège social : Z.I. de Vridi - 15 BP 035 - ABIDJAN 15
R.C. n° 16.137 - C.C. 75.020.29.Z

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MARS 2000

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve ce rapport ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve ledit rapport .

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve ledit rapport .

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 1999, donne quitus de l'exécution de leur mandat au directeur Général Adjoint, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes .

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat tout à fait exceptionnel proposée par le Conseil d'Administration et décide de fixer à **5.000 F.CFA le revenu brut par action**. Après déduction de l'impôt retenu à la source, le dividende net versé s'élève à 4.500 F.CFA pour chacune des 148.000 actions de 5.000 F.CFA composant le capital social.

Bénéfice de l'exercice	+ 978.694.229	F.CFA
Augmentation du compte "Report à nouveau "	- 238.694.229	

soit Distribution de dividendes (5.000 CFA x 148.000 actions)	=	740.000.000 F.CFA

A la suite de cette affectation, le compte "Réserve légale" reste porté à **148.000.000 F.CFA** (20% du Capital social)

et le compte "Report à nouveau" se trouve porté de 2.217.356.344 F.CFA à **2.456.050.573 F.CFA**

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à quatre millions cinq cent mille francs CFA (**4.500.000 F.CFA**) le montant brut global des jetons de présence alloué, pour l'exercice 2000, au Conseil d'Administration soit 500.000 F.CFA à chacun des neuf Administrateurs.

Septième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de :

Monsieur André BOURG

pour une durée de trois années qui prendra fin, sauf renouvellement, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2003 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 .

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

La société **SIDELAF**

ayant Monsieur **Kouassi KOUADIO** pour représentant permanent

pour une durée de trois années qui prendra fin, sauf renouvellement, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2003 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer comme nouvel Administrateur :

Monsieur Jean-Pierre PRIME

Ingénieur , né le 18.02.1945 à Paris (France)

demeurant : rue des colibris, Marcory résidentiel, 15 BP 035 à Abidjan 15

pour la durée restante du mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé JACOTOT, sauf renouvellement, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2001 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Dixième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve l'extension de l'Objet Social de la Société aux "Prestations de Services" par la modification du deuxième paragraphe de l'article n° 2 des statuts. Celui-ci devient :

" Toutes opérations industrielles ou commerciales, toutes missions de supervision et/ou réalisation de chantiers concernant directement ou indirectement sous toutes leurs formes les fils ou câbles destinés à assurer le transport d'énergie électrique, les circuits électriques de télécommande et les liaisons téléphoniques"

Onzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

ooooo**OOOOOO**ooooo

Abidjan, le 7 février 2000

M. André BOURG
Président du Conseil d'Administration
SICABLE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999
(ARTICLE 715 DE L'ACTE UNIFORME DU TRAITE OHADA RELATIF AU
DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE)**

Monsieur le Président,

Nous avons l'avantage de vous présenter ci-après notre rapport prévu à l'article 715 de l'acte uniforme du traité OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en vue de l'arrêté des comptes de la société SICABLE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Conformément à la mission que nous a confiée votre Assemblée Générale, nous avons procédé en qualité de commissaires aux comptes, à l'examen des états financiers de la société SICABLE, pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1999.

Les états financiers de synthèse font ressortir des capitaux propres de F.CFA 3 720 millions et un bénéfice net de F.CFA 970 millions. Ces états financiers de

SICABLE

Page 2

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales d'audit et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires.

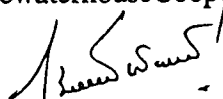
A l'issue de notre examen nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur les états financiers de synthèse de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard B. Messou
Expert Comptable diplômé

ECR International



Charles Aié
Expert comptable diplômé

	1999	1998
Ventes de marchandises en l'état	2 840 873 459	2 202 191 920
Production vendue	6 528 697 210	7 987 483 008
Incidence de la variation de stocks	(81 435 683)	(160 831 593)
Travaux et services, produits accessoires	567 361 141	108 531 429
Livraison à soi-même	2 600 606	1 130 092
Autres produits	365 307 818	125 326 615
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	10 223 404 551	10 263 831 471
Achats et frais s/achats consommés	(5 715 982 563)	(5 456 857 085)
Consommations intermédiaires	(2 282 483 548)	(2 001 676 722)
Charges de personnel	(657 083 803)	(593 478 238)
Dotation aux amortissements et provisions	(229 507 494)	(206 623 495)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(8 885 057 408)	(8 258 635 540)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 338 347 143	2 005 195 931
Frais Financiers	(11 629 723)	(4 414 477)
Produits Financiers	19 565 264	38 758 307
Résultat sur cession d'immobilisations	(1 043 298)	(961 898)
Charges H.A.O. (dotation prov. risque, retraite, PFC)	(255 344 190)	(225 868 683)
Produits H.A.O. (reprise prov. risque, retraite, PFC)	245 868 683	222 075 334
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS	(2 583 264)	29 588 583
Impôts sur le résultat	(357 069 650)	(579 776 050)
RÉSULTAT NET	978 694 229	1 455 008 464

BILANS RESUMES ET COMPARES (F.CFA)

ACTIF

	1999	1998
Immobilisations incorporelles brutes	28 022 916	33 072 152
Immobilisations corporelles brutes	3 923 393 899	3 509 310 047
Avances et acomptes sur immobilisations	4 500 000	1 000 000
Autres valeurs immobilisées	56 381 673	50 206 378
Amortissements et provisions	(2 736 959 035)	(2 566 385 302)
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	1 275 339 453	1 027 203 275
Stocks	1 595 285 249	2 664 182 088
Avances aux fournisseurs d'investissement	0	147 400
Avances aux fournisseurs d'exploitation	185 282 478	29 572 302
Clients débiteurs	2 674 550 577	2 610 642 124
Autres créances	267 016 922	397 945 397
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 722 135 226	5 702 489 311
Trésorerie-actif	1 185 530 308	1 417 244 309
TOTAL ACTIF	7 183 004 987	8 146 936 895

PASSIF

	1999	1998
Capital	740 000 000	740 000 000
Primes et réserves	2 740 904 005	2 321 895 541
Résultat net de l'exercice	978 694 229	1 455 008 464
Provisions réglementées (PFC)	43 930 424	31 429 951
Provisions pour risques/litiges et retraite	211 413 766	214 438 732
TOTAL RESSOURCES STABLES	4 714 942 424	4 762 772 688
Dettes H.A.O. (fournisseurs d'investissement)	90 626 754	11 397 803
Clients créditeurs	252 852 486	207 632 854
Fournisseurs d'exploitation	1 686 342 659	2 676 090 513
Dettes fiscales	84 723 035	332 643 059
Dettes sociales	36 112 380	44 442 141
Autres dettes	59 324 520	3 819 000
TOTAL PASSIF CIRCULANT	2 209 981 834	3 276 025 370
Trésorerie-passif	258 080 729	108 138 837
TOTAL PASSIF	7 183 004 987	8 146 936 895

	1999	1998
- Matières Premières	489 989	713 612
- En cours de fabrication	227 115	247 465
- Produits Finis	612 681	588 263
- Stock en cours de route	<u>265 500</u>	<u>1 114 842</u>
TOTAL STOCKS (BB)	1 595 285	2 664 182
- Clients Côte d'Ivoire	2 390 813	2 465 778
- Clients Export	431 738	192 864
- Effets en portefeuille	0	0
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	<u>(148 000)</u>	<u>(48 000)</u>
TOTAL CREDIT CLIENTELE (BI)	2 674 551	2 610 642
- Personnel	100 776	66 906
- Etat	139 008	307 825
- Divers	<u>27 233</u>	<u>23 214</u>
AUTRES AUTRES CREANCES (BJ)	267 017	397 945

	1999	1998
- Provisions pour risques et litiges	0	35 000
- Provisions pour départ à la retraite et médaille	<u>211 414</u>	<u>179 439</u>
TOTAL PROVISIONS (DD)	211 414	214 439
- Emballages consignés	246 566	172 254
- Avances, cautions de retenue garantie clients	<u>6 286</u>	<u>35 379</u>
TOTAL CLIENTS CREDITEURS (DI)	252 852	207 633
- Fournisseurs Côte d'Ivoire	820 997	181 339
- Fournisseurs Groupe Etrangers	317 270	1 790 232
- Fournisseurs Etrangers Autres	224 009	194 275
- Fournisseurs Effets à payer	265 556	398 718
- Fournisseurs Factures à recevoir	<u>58 510</u>	<u>111 526</u>
TOTAL FOURNISSEURS D'EXPLOITATION (DJ)	1 686 342	2 676 090
- Impôt sur les bénéfices à payer	0	159 940
- autres impôts et taxes à payer	<u>84 723</u>	<u>172 703</u>
TOTAL DETTES FISCALES (DK)	84 723	332 643
- Jetons de présence à payer	4 050	3 600
- Divers	<u>55 275</u>	<u>219</u>
TOTAL AUTRES DETTES (DM)	59 325	3 819

P O U V O I R

Je soussigné (1)

.....
agissant en qualité d'actionnaire de la société SICABLE constitue pour mandataire un actionnaire de la société :

.....
pour me représenter à : **l'Assemblée Générale Mixte du Mardi 14 mars 2000**
à 10 heures à l'hôtel SOFITEL salle TEMATE

avec l'ordre du jour suivant :

à titre ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1999 et approbation de ce rapport .
2. Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et approbation de ce rapport .
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport .
4. Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes.
5. Affectation du résultat .
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs .
7. Composition du Conseil d'Administration .

à titre extraordinaire :

8. Modification de l'Objet Social (article n°2 des statuts).

En conséquence, y assister, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, substituer, si besoin est, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou de toute autre cause.

Fait àle.....

Signature (2) :

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, ses : Nom (en majuscules), prénom usuel et adresse.

Si le signataire du pouvoir n'est pas le titulaire lui-même des actions (par exemple: Administrateur légal ou tuteur), il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le pouvoir.

(2) Faire précéder de la mention " Bon pour pouvoir "

N.B. Si la présente procuration est retournée, sans indication de mandataire, à la société ou à l'une des personnes habilitées par elle à la recueillir, il sera émis au nom du signataire du pouvoir un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration. Pour émettre tout autre vote, le signataire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le dit signataire.

SICABLE
Société Ivoirienne de Câbles
15 B.P. 035
ABIDJAN 15

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 MARS 2000**

DOCUMENTS CONTENUS DANS CETTE BROCHURE

1. Avis de convocation et pouvoir .
2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale .
3. Composition du Conseil d'Administration .
4. Rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31.12.99
5. Rapports des Commissaires aux Comptes (Général et Spécial) .
6. Bilan , Comptes de résultats .
7. Résolutions .

ooooOOOoooo

SICABLE - PIRELLI

Société Ivoirienne de Câbles

Société anonyme au capital de 740.000.000 de F.CFA

Siège social : Z.I. de Vridi - 15 BP 035 ABIDJAN 15

RC n° 16.137 - CC 75.020.29.Z

Tel : (225) 21.27.29.86 / 21.27.00.31 et 21.27.57.35 Fax : 27.12.34

Abidjan, le 24 février 2000

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale

Mr

CONVOCA TION

Monsieur et cher actionnaire,

Nous vous prions d'assister à la prochaine Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SICABLE qui aura lieu le :

Mardi 14 mars 2000 à 10 heures

à l'hôtel SOFITEL (salle Témate)

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

à titre ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1999 et approbation de ce rapport.
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et approbation de ce rapport.
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport.
4. Quitus aux Administrateurs et Décharge aux Commissaires aux Comptes.
5. Affectation du Résultat.
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs.
7. Composition du Conseil d'Administration.

à titre extraordinaire :

8. Modification de l'Objet Social (article n° 2 des statuts).

Nous joignons à la présente convocation un pouvoir au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette Assemblée Générale.

Veillez agréer, Monsieur et cher actionnaire, l'expression de nos meilleures salutations .

Le Président

P.J : - Pouvoir